

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 14 octobre 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim ainsi que quelques contribuables.

Absence motivée : Mme Inès Pontiroli, Dr. Jean Amyotte, conseillers.

La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

- |               |   |
|---------------|---|
| Patricia Lusk | - Remerciements au département des Services d'incendie<br>- Lumières de Noël – Hôtel de ville |
| Mo Laidlaw    | - Déchets végétaux – Écocentre  |
| Alain Larose  | - Résolution concernant la CPTAQ – Date limite<br>- Inspection de la bibliothèque - Pompiers  |

**14-10-2149**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2014
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'octobre
  - 5.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2014
  - 5.6 Emprunt temporaire – Camion autopompe –citerne (Règlement no. 22-13 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Pontiac)
  - 5.7 Emprunt – Camion autopompe-citerne (Règlement no. 22-13 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Pontiac) (1)
  - 5.8 Emprunt – Camion autopompe –citerne (Règlement no. 22-13 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Pontiac) (2)
  - 5.9 Groupe Action Jeunesse – Remboursement de factures
  - 5.10 Demande de reconnaissance - Association des résidents propriétaires du chemin Breckenridge
  - 5.11 Postes Canada – Demande d'appui au STTP
  - 5.12 Normes comptables
  - 5.13 Délégation aux membres du conseil – Comités municipaux
  - 5.14 Contrat employé – Soutien administratif
  - 5.15 Contrat – Ingénieur
  - 5.16 clicSEQUR – Administrateurs multiples
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Engagement de quatre nouveaux candidats - pompiers volontaires
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Demande de coupe d'arbres M. Lapierre
  - 7.2 Municipalisation des chemins Wilmer, du Phare et Julie

- 7.3 Plan d'intervention et réparations – Chemins Tremblay et Pères-Dominicains
- 7.4 Réinstallation d'une lumière de rue – Chemin Dion
- 7.5 Don de bâtiments de la CCN
- 7.6 Appel d'offres – Embauche d'un mécanicien
- 7.7 Contrat de déneigement – Secteur A
- 7.8 Contrat de déneigement – Secteur E
- 7.9 Contrat de déneigement – Trottoirs du Village de Quyon
- 7.10 Réparations et entretien préventif de la flotte des équipements lourds et de véhicules fonctionnant au diesel
- 7.11 Réparations et entretien préventif de la flotte de véhicules municipaux
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Demande à la CPTAQ - Exploitation d'une sablière – Lot 6-P
  - 9.2 Projet Boulet
- 10. Loisir et culture**
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
    - a) animaux
    - b) Rapport verbal du OMHP
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de septembre 2014
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retraits :      Item # 5.4      Liste des engagements de dépenses pour le mois d'octobre  
                  Item # 5.11     Postes Canada – Demande d'appui au STTP  
                  Item # 5.16     clicSEQUR – Administrateurs multiples

Adoptée

**14-10-2150**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2014.

Adoptée

**14-10-2151**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (OCTOBRE 2014)**

Il est

Proposé par      R. Denis Dubé  
Appuyé par      Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **74 865,00\$**.

Adoptée

**14-10-2152**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **34 370,14\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 30 septembre 2014 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**14-10-2153**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 28 août au 30 septembre 2014, le tout pour un total de **597 499,07\$** (voir annexe).

Adoptée

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**Le directeur général par intérim dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.**

**14-10-2154**

**EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT No. 22-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE, tel qu'adopté par la résolution # 14-09-2128, la municipalité de Pontiac autorise le directeur général par intérim, M. Benedikt Kuhn et le maire, M. Roger Larose, à signer les documents nécessaires pour effectuer un emprunt temporaire d'une somme de 350 000,00\$ auprès de la caisse populaire Desjardins des Collines-de-l'Outaouais pour faire l'achat du camion autopompe-citerne.

Adoptée

**14-10-2155**

**EMPRUNT – CAMION AUTOPOMPE-CITERNE (RÈGLEMENT No. 22-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC) (1)**

**IL EST PROPOSÉ PAR THOMAS HOWARD, APPUYÉ PAR BRIAN MIDDLEMISS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2014 au montant de 350 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 22-13. Ce billet est émis au prix de **98,29900\$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>30 700 \$</b>	<b>1,80000 %</b>	<b>21 octobre 2015</b>
<b>31 700 \$</b>	<b>2,00000 %</b>	<b>21 octobre 2016</b>
<b>32 500 \$</b>	<b>2,15000 %</b>	<b>21 octobre 2017</b>
<b>33 400 \$</b>	<b>2,35000 %</b>	<b>21 octobre 2018</b>
<b>221 700 \$</b>	<b>2,50000 %</b>	<b>21 octobre 2019</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

**14-10-2156**

**EMPRUNT – CAMION AUTO-POMPE-CITERNE (RÈGLEMENT No. 22-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC) (2)**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billet un montant total de 350 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
22-13	350 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR THOMAS HOWARD, APPUYÉ PAR BRIAN MIDDLEMISS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 22-13 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier par intérim;

QUE les billets soient datés du 21 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>30 700 \$</b>
<b>2016</b>	<b>31 700 \$</b>
<b>2017</b>	<b>32 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>33 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>34 400 \$ (à payer en 2019)</b>
<b>2019</b>	<b>187 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Pontiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 22-13, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**14-10-2157**

**GROUPE ACTION JEUNESSE – REMBOURSEMENT DE FACTURES**

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de remboursement du Groupe Action Jeunesse (GAJ);

CONSIDÉRANT QU'il s'est avéré plus avantageux de faire faire à l'externe la préparation des payes pour les employés de GAJ et que le coût s'élève à 149,07\$;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité rembourse GAJ pour le montant associé à la préparation des payes s'élevant à 149,07\$

Adoptée

**14-10-2158**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN BRECKENRIDGE**

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens ont entrepris des démarches afin de réimmatriculer l'Association des résidents propriétaires du chemin Breckenridge;

CONSIDÉRANT que tous les documents requis pour la reconnaissance de cette association pour les chemins privés ont été apportés à la municipalité;

CONSIDÉRANT que tous les résidents présent consultés ont accepté de faire partie de cette nouvelle association et qu'ensemble ceux-ci représentent 50% + 1 des propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité reconnaît « l'Association des résidents propriétaires du chemin Breckenridge » (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2014.

Adoptée

**14-10-2159**

**NORMES COMPTABLES**

CONSIDÉRANT la résolution # 14-09-2139 autorisant une dépense pour la révision des prévisions budgétaires par notre firme comptable ;

CONSIDÉRANT QU'il a aussi été nécessaire de faire la révision de comptabilisation des nouvelles normes ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense nécessaire de 750,00\$ plus taxes afin de valider les entrées des nouvelles normes comptables.

Adoptée

**14-10-2160**

**DÉLÉGATION AUX MEMBRES DU CONSEIL – COMITÉS MUNICIPAUX**

Il est

Proposé par : M. Roger Larose  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la présente résolution abroge la résolution # 1312-1785 adoptée par le conseil le 10 décembre 2013 et qu'elle abroge également la résolution # 14-07-2088 adoptée par le conseil le 22 juillet 2014.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil nomme les personnes suivantes pour siéger sur les différents comités de la municipalité :

<i>COMITES MUNICIPAUX</i>	<i>PRÉSIDENCE</i>	<i>MEMBRES</i>
Comité de l'aménagement et de l'urbanisme :	R. Denis Dubé	Thomas Howard
Comité Consultatif Urbanisme.		Nancy Draper-Maxsom

<u>Infrastructures municipales et environnement :</u> Édifices municipaux, équipements et flotte de véhicules, Voirie (chemins de tolérance et projets spéciaux), Eau potable (aqueduc et puits), Eaux usées (réseau d'égouts, installations septiques et traitements), Matières résiduelles (gestion et récupération), Protection environnementales (agricole, cours d'eau et milieux humides).	<b>Tous les membres du conseil</b>	
<u>Développement économique, communautaire &amp; touristique :</u> Revitalisation de quartier, commercial, industriel et logement social, bibliothèques, parcs et associations de quartier, pistes cyclables régionales, Parc de la Gatineau et projet du Parc du Sault-des-Chats	<b>Nancy Draper-Maxsom</b>	<b>Thomas Howard</b> <b>R. Denis Dubé</b>
<u>Administration et finances :</u> Budget, surveillance et suivi des dépenses.	<b>Brian Middlemiss</b>	<b>Nancy Draper-Maxsom</b> <b>R. Denis Dubé</b>
<u>Sécurité publique : service de police et service d'incendie :</u> Protection et prévention.	<b>Thomas Howard</b>	<b>Roger Larose</b> <b>Brian Middlemiss</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseiller Brian Middlemiss occupera la position de maire-suppléant jusqu'au 3 novembre 2015.

Adoptée

**14-10-2161**

**CONTRAT EMPLOYÉ – SOUTIEN ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT la résolution # 14-07-2077 prévoyant l'embauche de Mme Nancy York pour une période de 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette période est échue;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande de prolonger le contrat afin de maintenir le rythme de travail et une charge de travail raisonnable compte tenu des effectifs en place;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de prolonger le contrat de travail de Mme Nancy York jusqu'au 19 décembre 2014, à raison de 12 heures par semaine, selon les mêmes conditions que celles préalablement convenues entre les deux parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à signer les documents contractuels à cet effet.

Adoptée

**14-10-2162**

**CONTRAT – INGÉNIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution # 14-09-2120 prévoyant l'embauche de M. Alain Bourgeois, Ingénieur, pour une période de deux mois;

COSNIDÉRANT QUE cette période arrive à échéance le 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande de prolonger le contrat afin de poursuivre la préparation de dossiers prioritaires relevant du réseau routier municipal, de même que les infrastructures de traitement et assainissement des eaux usées.

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de prolonger le contrat de travail de M. Alain Bourgeois jusqu'au 19 décembre 2014, selon les mêmes conditions que celles préalablement convenues entre les deux parties.

Adoptée

**Le maire, M. Roger Larose, se retire de la table vers 20 :40.**

**14-10-2163**

**EMBAUCHE DE QUATRE NOUVEAUX CANDIDATS / POMPIERS  
VOLONTAIRES**

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier dans le secteur de Breckenridge ;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'augmenter le nombre de membres de la brigade de pompiers volontaires résidants à proximité du secteur Quyon ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'embaucher 4 nouveaux candidats, soit M. Simon Perras pour le secteur de Breckenridge et messieurs Nicholas Larose, Matthew Larose et Nathan Nault pour le secteur de Quyon.

Adoptée

**Le maire, M. Roger Larose, revient à la table vers 8h42.**

**14-10-2164**

**DEMANDE DE COUPE D'ARBRES M. LAPIERRE**

CONSIDÉRANT la demande de M. John Lapierre reçu le 17 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres tombés lors de la microrafale du 1<sup>er</sup> juillet 2014 sur la propriété municipale sise à l'intersection des Egan et Clarendon s'y retrouvent toujours;

Il est

Proposé par : Tom Howard  
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac accepte l'offre de monsieur Lapierre qui s'engage à enlever les arbres et branches qui jonchent le sol et ce, sans frais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE monsieur Lapierre pourra garder le bois ainsi recueilli.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le tout est conditionnel à ce que monsieur Lapierre fournisse des preuves d'assurances et signe une décharge en faveur de la municipalité.

Adoptée

**14-10-2165**

**PRIORISATION DES INTERVENTIONS – RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT le nombre de demandes formulées par le conseil municipal de Pontiac auprès de l'administration relevant de divers projets concernant le réseau routier municipal, les chemins de tolérance et les chemins privés : analyses, municipalisations, préparation de devis, etc.;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces demandes sont en attente depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution du contexte et des standards en la matière, notamment en ce qui a trait au processus d'appel d'offres, exigent une révision quant aux procédures en places;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut, pour le moment, que compter sur une ressource temporaire en termes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à une certaine priorisation des dossiers en cours jusqu'à ce qu'une stratégie à long terme puisse être élaborée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil envisage d'avoir recours à une exercice de planification globale pour identifier les besoins d'investissements du réseau routier sur son territoire afin de mieux planifier et encadrer les actions en ce sens;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'abroger les résolutions 14-05-1963 (municipalisation du chemin Wilmer), 14-06-2015 (chemin Pères-Dominicains - Plan d'intervention et réparation), 14-06-2016 (chemin Tremblay - Plan d'intervention et réparation) et 14-09-2133 (municipalisation du chemin du Phare).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la municipalité n'entreprendra pas de nouveaux projets en ce qui a trait au réseau routier avant l'année 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les projets correspondants aux résolutions abrogées seront réévalués en 2015.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU qu'entre-temps, l'administration municipale se concentrera sur les dossiers suivant : réfection du chemin de la Montagne, pavage du projet Lusk et amélioration du chemin Braun.

Adoptée

#### **14-10-2166**

#### **RÉINSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN DION**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la microrafale du 1<sup>er</sup> juillet 2014, une lumière de rue installée par la municipalité sur un poteau d'Hydro-Québec, sur le chemin Dion, a disparue à la suite du remplacement du poteau endommagé;

CONSIDÉRANT le refus d'Hydro-Québec de procéder avec la réinstallation de la lumière en question;

CONSIDÉRANT la demande émanant des résidents du secteur pour remplacer la lumière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est important de remplacer la lumière avant le début de l'hiver;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de procéder à l'installation d'une lumière de rue sur le chemin Dion en remplacement de la lumière disparue à la suite de la microrafale du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ à cette fin.

Adoptée

#### **14-10-2167**

#### **DONS DE BÂTIMENTS DE LA CCN**

ATTENDU QUE la CCN a offert de donner 2 bâtiments à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité travaille en collaboration avec la CCN pour faire la promotion de la municipalité et du Parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE les bâtiments seront utilisés comme outil de promotion et d'informations touristiques pour les citoyens de la municipalité;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le don des 2 bâtiments que la CCN nous offre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au directeur des travaux publics d'entreposer les bâtiments en prévision d'en faire l'installation au printemps.

Adoptée

**14-10-2168**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR A (LAC-DES-LOUPS)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres affiché sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour le déneigement du secteur A et la réception des soumissions à cet effet, soit :

Excavation Allen :	51 290,35\$
Nugent Construction	44 095,21\$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour le déneigement du secteur A à Nugent Construction au montant de 44 095,21\$ (taxes incluses), tel que soumissionné, pour les années 2014 à 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim et le maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**14-10-2169**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR E (QUYON – ONSLOW SUD)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres affiché sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour le déneigement du secteur E et la réception des soumissions à cet effet, soit :

Excavation Allen :	247 897,60\$
Nugent Construction	344 888,44\$
MountainView	412 185,38\$
Jason Jones	250 070,63\$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par R. Denis Dubé  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour le déneigement du secteur E à Excavation Allen au montant de 247 897,60\$ (taxes incluses), tel que soumissionné, pour les années 2014 à 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim et le maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**14-10-2170**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – TROTTOIR DU VILLAGE DE QUYON**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres affiché sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour le déneigement des trottoirs du Village de Quyon et la réception des soumissions à cet effet, soit :

9206-9467 Québec Inc.: 51 290,35\$  
Jason Jones 53 980,76\$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par R. Denis Dubé  
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour le déneigement des trottoirs du Village de Quyon à la compagnie # 9206-9467 Québec Inc. au montant de 51 290,35\$ (taxes incluses), tel que soumissionné, pour les années 2014 à 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim et le maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

#### **14-10-2171**

#### **RÉPARATIONS ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA FLOTTE DES ÉQUIPEMENTS LOURDS ET DE VÉHICULES FONCTIONNANT AU DIESEL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac possède une flotte de plusieurs équipements lourds et de véhicules fonctionnant au diesel et ce d'âge divers;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun poste de mécanicien au sein du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin d'évaluer ses véhicules et ses équipements lourds afin de pouvoir déterminer quels travaux de réparations ou d'entretien préventif sont requis pour assurer le bon fonctionnement continu de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont requises afin de se préparer au budget pour l'année à venir;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Thomas Howard

ET EST RÉSOLU par le conseil que le directeur général par intérim rédige et fasse publier un appel d'offre de service pour.

Les services d'un professionnel certifié et / ou qualifié en mécanique de véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel pour évaluer et produire un rapport détaillé décrivant les travaux de réparation requis avec les coûts estimés des pièces et main d'œuvre estimés pour chacun de nos véhicules et de nos équipements lourds fonctionnant au diesel. Ce rapport devra identifier et classer les travaux et entretien requis en ordre de priorité. (Urgent, court terme ou préventif).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le soumissionnaire fournira en annexe\* de son offre le coût mensuel récurrent pour l'évaluation des véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel requis pour le maintien et l'entretien préventif de la flotte afin de bien préparer le budget pour l'an prochain. \*(Le coût de ses services pour un service mensuel fera objet d'un contrat distinct et à venir).

La liste décrivant les véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel à être évalués sera incluse à l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront inclure leur expérience de travail incluant une liste de leurs expériences de conduite d'équipements lourds (type) et / ou les types de permis qu'il ou que détient le ou leur(s) mécanicien(s), une preuve d'assurance responsabilité et de la classe de leur permis de conduire valide.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE cette résolution abroge la résolution # 14-07-2093.

Adoptée

**14-10-2172**

**RÉPARATIONS ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac possède une flotte de plusieurs véhicules d'âge divers;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun poste de mécanicien au sein du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin d'évaluer l'état de la flotte de ses véhicules afin de pouvoir déterminer quels travaux de réparations et / ou d'entretien préventif sont requis pour assurer le bon fonctionnement continu de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont requises afin de se préparer au budget pour l'année à venir;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU par le conseil que le directeur général par intérim rédige et fasse publier un appel d'offre de service pour : Les services d'un professionnel certifié et / ou qualifié en mécanique automobile pour évaluer et produire un rapport détaillé décrivant les travaux de réparation requis avec les coûts estimés des pièces et main-d'œuvre pour chacun de nos véhicules. Ce rapport devra identifier et classer les travaux et entretien requis en ordre de priorité. (Urgent, court terme ou préventif).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le soumissionnaire fournira en annexe\* de son offre le coût mensuel récurrent pour l'évaluation des véhicules requis pour le maintien et l'entretien préventif de la flotte afin de bien préparer le budget pour l'an prochain. \*(Le coût de ses services pour un service mensuel fera objet d'un contrat distinct et à venir)

La liste décrivant les véhicules (essence et diesel) à être évalués sera incluse à l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront inclure leur expérience de travail et / ou les types de permis qu'il ou que détient le ou leur(s) mécanicien(s), ainsi qu'une preuve d'assurance responsabilité et de la classe de leur permis de conduire valide.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE cette résolution abroge la résolution # 14-07-2094.

Adoptée

**14-10-2173**

**DEMANDE À LA CPTAQ - EXPLOITATION D'UNE SABLIERE – LOT 6-P**

CONSIDÉRANT QUE la demande du requérant a pour but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de renouveler l'autorisation rendue le 13 septembre 2004 au dossier 336980, visant l'exploitation d'une sablière, sur une superficie approximative de 6,15 hectares incluant le chemin d'accès, ainsi que l'agrandissement de l'aire d'exploitation sur une superficie additionnelle approximative de 2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage 177-01;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le Conseil appui la demande du requérant visant à obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de renouveler l'autorisation rendue le 13 septembre 2004 au dossier 336980, visant l'exploitation d'une sablière, sur une superficie approximative de 6,15 hectares incluant le chemin d'accès, ainsi que l'agrandissement de l'aire d'exploitation sur une superficie additionnelle approximative de 2 hectares.

Adoptée

**14-10-2174**

**PROJET BOULET**

CONSIDÉRANT la résolution # 14-04-1920 qui établissait le mois d'octobre 2014 comme échéancier pour négocier un accès à la route 148 pour le projet Boulet auprès du ministère du Transport du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 13 août 2014 tenu avec le MTQ, le député André Fortin, les promoteurs et la municipalité, il a été convenu d'étudier la possibilité d'installer un accès situé plus à l'est que l'accès proposé initialement;

CONSIDÉRANT QU'il existe peu de lots offrant la possibilité de développement commercial de cette superficie, notamment avec l'accès aux services d'égout et d'aqueduc;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse connaître aux promoteurs du projet qu'elle n'acceptera pas de plan sans accès à la route 148 jusqu'à ce que l'option élaborée lors de la rencontre avec le MTQ le 13 août 2014 soit étudiée.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Lumière chemin Dion<br>- Durée des contrats de déneigement<br>- Contrat de l'ingénieur<br>- Composition des comités |
| Alain Larose             | - Dossier CPTAQ   |
| Ricky Knox               | - Comité des finances   |
| Melvin Maxsom            | - Camion d'incendie   |
| James Eggleton           | - Félicitations<br>- Priorisation réseau routier – Chemins de tolérance   |
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Soirée bal des pompiers – Participation et soutien  |

**14-10-2175**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*